



ARRÊTÉ N° 2021-068

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de professeur technique de
l'enseignement maritime hors classe au titre de l'année 2022**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°93-752 du 29 mars 1993 modifié relatif au statut particulier des professeurs techniques de l'enseignement maritime ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2021 fixant le taux de promotion dans le corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime pour les années 2021 et 2022 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade des professeurs techniques de l'enseignement maritime hors classe au titre de l'année 2022 est fixé à 2.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les deux agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de professeur technique de l'enseignement maritime hors classe au titre de l'année 2022.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 29 octobre 2021

Pour la ministre et par délégation,